

L'an deux mille quatorze, le **lundi 27 octobre 2014 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire  
Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 21 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

### **2014-10-01 : TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement, a été créée, remplaçant au 1<sup>er</sup> mars 2012 la taxe locale d'équipement et la participation d'aménagement d'ensemble. Cette taxe est aussi destinée à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les participations, telles que, notamment la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Le Maire précise que la Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1% sauf renonciation expresse du conseil municipal avant le 30 novembre. La Commune peut toutefois fixer librement un autre taux et un certain nombre d'exonérations. Par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil municipal instituait sur l'ensemble de la commune de Vergéal la taxe d'aménagement au taux de 1%, et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- MAINTIENT sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au taux de 1% ;
- DECIDE de ne pas fixer d'exonérations facultatives ;
- PRECISE que la présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

### **2014-10-02 : AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE-ASSISTANCE DES LOGICIELS CIL**

Le Maire expose :

En 2013, la mairie a complété son installation de logiciels par l'acquisition d'un module paie. Au-delà de la période de garantie, la poursuite des services CIL se fait dans le cadre d'un contrat de maintenance. L'avenant d'un montant de 193 € HT s'ajoute au contrat actuel d'un montant de 530 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat.

### **2014-10-03 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire rappelle la délibération en date du 21 juillet 2014 par laquelle il était décidé de rénover la salle polyvalente et de consulter plusieurs architectes pour proposition d'honoraires. Deux architectes ont été consultés : Mme Françoise Gesland d'Argentré du Plessis et Mr Philippe Maulavé de Vitré, et invités à remettre leur candidature comprenant une offre détaillée des prestations et un planning prévisionnel du projet pour le 16 septembre 2014.

Après analyse, le Maire propose de retenir la candidature de Mme Françoise Gesland.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la proposition de maîtrise d'œuvre complète de Mme Françoise Gesland au taux de 8,80% du montant ht des travaux ;
- AUTORISE le Maire à signer un contrat de maîtrise d'oeuvre

#### **2014-10-04 : URBANISATION SECTEUR EST - LOTISSEMENT « LE GRAND CHAMP »**

Le Maire rappelle la délibération en date du 22 septembre 2014 par laquelle il était décidé de solliciter le Syndicat d'Urbanisme pour accompagner notre collectivité dans son projet urbain situé route d'Etelles. Il donne connaissance du dossier de consultation rédigé par le Syndicat pour une étude générale d'urbanisme d'une emprise de 3,4 ha environ et pour une étude détaillée d'un lotissement d'habitations sur 2,4 ha environ, suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de ce lotissement. Il convient également de donner un nom à ce lotissement et propose « Le Grand Champ ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- CHARGE le Maire de publier un avis d'appel public à la concurrence sur le site de Mégalis, marchés publics électroniques ;
- DESIGNER le futur lotissement communal situé route d'Etelles « Le Grand Champ ».

#### **2014-10-05 : RAPPORT ANNUEL 2013 SMICTOM**

Monsieur Gionnet, délégué au SMICTOM, présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il rappelle que ce rapport est adressé à chaque maire des communes adhérentes au SMICTOM qui dessert au total 70 communes, soit 125 886 habitants (Insee 2013).

Les équipements de traitement, propriétés du SMICTOM sont un centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, un centre de tri des emballages recyclables, un réseau de 12 déchèteries.

En 2013, le SMICTOM a collecté 64 432 tonnes déchets dont 21 922 tonnes de déchets ménagers. Les déchets non recyclables sont incinérés au Centre de valorisation Energétique de Vitré. La chaleur produite par le four permet de récupérer de l'énergie, qui alimente en chauffage et en vapeur des entreprises locales ; elle lui permet aussi de chauffer la piscine de Vitré.

En collecte sélective, 10 670 tonnes de déchets recyclables ont été collectées sur le territoire du SMICTOM. Le ratio de collecte sur l'année est de 47,52 kg par an par habitant pour les emballages et de 37,24 kg par an et par habitant pour le verre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- ADOPTE le rapport annuel 2013 du service public d'élimination des déchets du SMICTOM.
- INDIQUE que ce rapport est un document public consultable en mairie.

#### **2014-10-06 : PRIMES DE FIN D'ANNEE**

Sur proposition de son Président, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de reconduire pour 2014 les primes de fin d'année attribuées au personnel communal et fixe les montants suivants pour chaque agent :

- Loyant Mickaël .....360 €
- Reucheron Christine .....275 €
- Désille Patricia..... 85 €

## **2014-10-07 : ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR**

Sur proposition de son Président, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- DECIDE l'achat d'un souffleur à dos pour le nettoyage des espaces publics ;
- IMPUTE la dépense en section d'investissement.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Rémi Fesselier donne connaissance de l'état d'avancement du dossier d'échanges amiables d'immeubles ruraux et de la création d'un chemin de randonnée entre les routes du Bois Roux et des Ecures qui ferait approximativement 440 m de long sur 5 m de large. Reste un reliquat de surface de quelques ares. Qu'en fait-on ? De plus, avec le programme Breiz Bocage, des plantations peuvent être réalisées, un entretien assuré un an après, puis 10 ans. Reste la préparation du terrain à charge de la collectivité. D'autre part, Vitré Communauté va répertorier les chemins de randonnée sur la commune, prendre en charge la balisage, éditer des cartes de circuit.
- A la demande de l'agent assurant le ménage des bâtiments communaux, le Maire propose de mettre à disposition une machine à laver dans la maison 8 rue du Stade et d'installer un robinet d'eau chaude dans l'un des locaux « ballon eau chaude » des vestiaires de football.
- Le Maire informe d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie pour le terrain situé 4 place des Marronniers et fait part de sa décision de renonciation au droit de préemption urbain.
- Le Maire informe qu'afin de définir les points de limites de la propriété Hunault, 4 allée des Primevères, la commune, en qualité de propriétaire d'une parcelle voisine, est convoquée le 5 novembre prochain sur le terrain. Le Maire propose que ce terrain communal soit viabilisé en même que le terrain Hunault afin qu'il puisse ensuite être commercialisé.
- Le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet nous proposant de désigner un élu référent « sécurité routière ». Loïc Gautier accepte d'être l'élu correspondant sécurité Routière.
- Compte-rendu est donné de la commission « Jeunesse » et de l'action réalisée par la commission samedi 25 octobre à la salle qui consistait à rencontrer les jeunes de 10 à 17 ans pour recueillir leurs idées, leurs besoins.
- La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu dimanche 9 novembre 2015.
- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 11 janvier 2015 à 11 h 30.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya	URIEN Samuel